

# COMMISSION DU FOOTBALL ENTREPRISE

## REUNION DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

**Présents :** Mme Véronique AMBLARD  
MM. Jean-Noël AMBLARD, Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE, Jean-Paul MORERE.

\* \* \* \* \*

### ► ELECTION DU BUREAU

Le bureau est reconduit.

- Présidente : Véronique AMBLARD
- Vice-Président : Jacky BLANCARD
- Secrétaire : Jean-Noël AMBLARD
- Secrétaire Adjoint : Jean-Paul MORERE
- Membre : Régis DEBATISSE

**Adoption de PV :** Le PV de la réunion du 21/06/2022 est adopté à l'unanimité.

**Coupe SENIQUETTE :** 2 clubs engagés CHEMINOTS de GERZAT et L'AS MEDICALE PLUS.

**Championnat :** Les effectifs s'amenuisent encore un peu, LIMAGRAIN ne repart pas, CEYRAT arrête, B.I.B. une seule équipe. Une nouvelle équipe CENTESIA FOOT.

**Challenge BOSSIN :** 9 engagés : BIB FC, CHAMALIERES, CENTESIA FOOT, CHU, CLT AIA, CLT MUNICIPAUX, GAZELEC, GERZAT CHEMINOTS, MEDICALE PLUS.

**Coupe Complémentaire :** Elle est suspendue pour cette saison

## REUNION AVEC LES CLUBS

Tous les clubs sont représentés.

M. André CUERQ représentant la commission départementale des Arbitres et chargé des désignations est excusé.

### ► CHAMPIONNAT

Annnonce de la composition des poules.

**D1 :** Médicale Plus 1 – CHAMALIERES – Clt A.I.A. Asc 1 – CLT GAZELEC 1 – Clt MUNICIPAUX 1 – GERZAT CHEMINOTS 1 – TRAMINOTS CLT 1 – VOLVIC SOURCES F 1.

**D2 : MEDICALE PLUS 2 – B.I.B.F.C.1 – C.H.U CLT – CLT GAZELEC 2 – CLT MUNICIPAUX 2 – GERZAT CHEMINOTS 2 – CENTESIA FOOT.**

## ► **RAPPELS IMPORTANTS**

### **DOUBLE LICENCE**

Le nombre de joueurs double-licence pouvant figurer sur une feuille de match est fixé comme suit :  
D1 : 8 DL - D2 : 9 DL

### **PARTICULARITE**

CHAMALIERES F.C. Entreprise devra fournir au District (qui fera suivre aux clubs de D1) une liste de 30 joueurs maximum qui seront seuls autorisés à figurer sur les feuilles de match.

### **PARTICIPATION AVEC LES RESERVES DES JOUEURS AYANT EFFECTUE LE DERNIER MATCH AVEC UNE EQUIPE EVOLUANT AU NIVEAU SUPERIEURE**

3 joueurs maximum sont autorisés à participer en équipe inférieure.

### **MUTATION** 4+2 hors période

Exonération des droits de mutation pour le football entreprise dans la demande de licence le préciser dans les commentaires article 90 règlement FFF pour le foot diversifié de niveau B, bureau plénier LAURAFoot du 13/12/2017.

**FORFAIT ARBITRAGE** : il reste fixé à 35 euros par match.

### **REFERENT POUR LES MATCHS DE CHAMPIONNAT ET COUPES**

En cas de report de match, l'équipe recevant devra prévenir au plus tôt :

- L'arbitre désigné pour la rencontre,
- Le District : [secretariat@foot63.fff.fr](mailto:secretariat@foot63.fff.fr)
- Les référents : Régis DEBATISSE tel : 06 78 20 90 26 [regisdebatisse@hotmail.fr](mailto:regisdebatisse@hotmail.fr)  
Jean-Paul MORERE tel : 06 67 30 03 20 [jeanpaulmorere@orange.fr](mailto:jeanpaulmorere@orange.fr)

qui concerteront avec les responsables des deux équipes une nouvelle programmation du match.

### **REPORTS DE MATCHS**

Suite à une décision de la commission, approuvée par le Comité de Direction du District il est rappelé que : « **Hors arrêtés municipaux ou décision des arbitres, à partir du 2<sup>ème</sup> report il sera retiré 1 point au classement puis 1 point par report supplémentaire après avis des référents et de la commission** ».

### **SANCTIONS**

**1 – Avertissements** : La récidive d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. Cela veut dire qu'il n'y a plus cumul entre club Libre et club Entreprise pour ce qui concerne leur championnat respectif.

**2 – Suspensions** : Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées, football libre ou football entreprise.

Par contre à **partir de trois matchs fermes** le joueur doit purger le nombre de matchs prévus dans les deux clubs et dans toutes les équipes où il est susceptible de jouer.

**3- Participation** : Tout club qui fera figurer en tant que suspendu un joueur sur une feuille de match aura match perdu même sans réserve de l'adversaire.

Par contre tout club qui utilisera pour une fonction officielle les services d'un joueur, d'un arbitre ou d'un dirigeant suspendu aura match perdu si des réserves ont été déposées en conformité avec l'article 22 du règlement de Ligue.

**ENVOI FMI** : Au plus tôt après la rencontre.

**PAIEMENT DES RELEVES FINANCIERS**

**Bien respecter les dates d'échéance sous peine de retrait de point au classement.** En cas de difficultés momentanées vous pouvez demander au District ou à la LIGUE de différer l'encaissement de votre chèque.

Les dates d'échéance sont les suivantes :

30 septembre, 30 novembre, 28 février, 30 avril et 30 juin pour la LIGUE.

30 septembre, 31 décembre et 30 avril pour le DISTRICT.

Attention il n'y a pas d'envoi par courrier des relevés financiers, ils sont consultables sur FOOTCLUBS après avoir reçu un mail sur la boîte ZIMBRA.

**VERIFICATION DES BOITES MAILS ZIMBRA**

Il est conseillé de vérifier régulièrement vos boîtes mails pour obtenir les informations en cours et aussi éviter la saturation.

**CHALLENGE NUMEROS N°10** est reconduit par l'équipementier.

**DOTATION NIKE** chaque club a reçu un mail de la FFF pour un bon de réduction de 350€ sur la plateforme NIKE à utiliser avant le 31 octobre 2022.

**ASSEMBLEE GENERALE D'AUTOMNE DU DISTRICT**

Elle aura lieu **le vendredi 18 novembre 2022 à CURNON au siège du District**. Tous les clubs doivent être représentés sous peine d'amende de 100 euros (les pouvoirs entre clubs sont autorisés pour cette AG 2 pouvoirs plus son club).

La Commission procède ensuite avec les clubs au cadrage des matchs aller.

\* \* \* \* \*

► **PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion aura lieu le **Mardi 10 JANVIER 2023 au siège du District, à 18h00 pour la Commission et 19h00 pour les clubs**. Un rappel sera fait début janvier sur le site du District.

\* \* \* \* \*

**La Présidente :**  
***Véronique AMBLARD***

**Le Secrétaire :**  
***Jean Noël AMBLARD***